

VEBRON - Commune

Séance du 22 octobre 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 15/10/2024

*vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

Présents : 11

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC,
Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre
MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre
VINCENT

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

**Objet : LIMITES D'AGGLOMERATION - modification de la Position
du panneau SALGAS et RACOULES - DE_065_2024**

Vu les articles L. 2213-1 et L. 3221-4 du CGCT,

Vu l'article L. 131-1 du code de la voirie routière,

Considérant que le président du conseil départemental est l'autorité
compétente pour la police de la circulation sur les routes départementales se
situant hors des agglomérations.

Considérant que le pouvoir de police de la circulation du maire ne s'exerce
que sur les parties de routes départementales situées à l'intérieur d'une
agglomération.

est demandé au Conseil Municipal

de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de déplacer les panneaux des
limites des agglomérations de RACOULES et SALGAS afin de les situer au
niveau de l'ancienne école de Salgas.

de demander au Département de fournir les nouveaux point GPS et valider
les emplacements des panneaux et des limites des agglomérations.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024
Date de réception de l'AR: 06/11/2024
048-214801938-DE_065_2024-DE

AGEDI

AUTORISE le maire à procéder au déplacement des panneaux de limites des agglomérations de RACOULES et SALGAS

Alain ARGILIER
Maire de VÉBRON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 6 NOV. 2024
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024
Date de réception de l'AR: 06/11/2024
048-214801938-DE_065_2024-DE
A G E D I